

# TOURNOI RAPIDE DE BRIGNOLES

*A la mémoire de Ghislaine Montella*

## **Article 1 : Présentation**

L'Echiquier Brignolais organise un évènement échiquéen constitué de tournois rapides homologués FIDE pour les tournois A, B et C.

Le tournoi A est ouvert à tous les joueurs d'un ELO strictement supérieur à 1600.

Le tournoi B est réservé aux catégories ELO strictement inférieures à 1700.

Le tournoi C est réservé aux catégories depuis petits poussins (U8) jusqu'à benjamin (U14) dont le classement ELO est strictement inférieur à 1500.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A, B ou C.

## **Article 2 : Règles et appariements**

Les appariements informatisés (programme Sharly-Chess) se font au système suisse (système hollandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE pour les tournois A, B et C.

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE.

Ne seront appariés à la 1ère ronde que les joueurs qui auront fait contrôler (ou réglé) leur licence et réglé leur inscription.

Le règlement de la compétition autorise explicitement l'arbitre en chef à modifier les appariements dans le respect de l'article 4.4 du C04-02 du livre de l'arbitre de février 2026.

## **Article 3 : Cadence**

La cadence de jeu est de 12 min plus 3 s par coup pour toute la partie.

## **Article 4 : Pointage et horaires**

Les parties se joueront le dimanche 3 mai 2026 de 9 h 45 à 17 h 15.

Remise des prix : 17 h 30 La présence des joueurs est obligatoire pour les prix.

## **Article 5 : Droits d'inscriptions**

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI. Après le 1 mai 2026 : 22 € pour les adultes et 12 € pour les jeunes.

Accueil : 1 mars 2026, à partir de 08h30. Fin des inscriptions 9 h 30. Chèque à l'ordre du l'Echiquier Brignolais.

## **Article 6 : Prix et départage**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le Buchholz, puis la performance.

La cérémonie de remise des prix est prévue le 3 mai 2026 à 17 h 30. Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non cumulables et sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

## **Article 7 : Le Bye**

Pas de Bye

## **Article 8 : Arbitrage**

Arbitre en chef : M. Laurent Montella, Arbitre Open 1.

D'autres arbitres désignés sur place complètent l'équipe d'arbitrage.

## **Article 9 : Forfaits**

Une fois les pendules enclenchées, un joueur dispose de tout son capital temps pour effectuer son premier coup dans tous les tournois.

## **Article 10 : fin de partie**

Les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte et inscrit son résultat à l'aide du logiciel consacré.

## **Article 11 : Comportement**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Si des comportements inappropriés, même en dehors de la salle jeu, sont constatés, l'organisateur se donne le droit d'exclure temporaire ou définitivement le joueur du tournoi.

## **Article 12 : Commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le joueur doit faire appel par courrier recommandé avec AR dans les 10 jours suivant la dernière ronde du tournoi auprès de la commission d'appel de son choix et informer l'organisateur ainsi que l'arbitre par email avec un accusé de réception.

## **Article 13 : Nullité par accord mutuel**

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

## **Article 14 : Enregistrement du résultat**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde « r » doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde « r+2 ». Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8-C.04.2 LA). Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

## **Article 15 : Annexe B**

L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

« A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires,

A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2. Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre.

A.5.3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4. Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5. L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate. »

## **Article 16 : Contrôle anti-dopage**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

## **Article 17 : Droit à l'image**

Tous les participants autorisent expressément l'utilisation de leur image et renoncent à tout droit de réclamation ou de compensation supplémentaire.

## Article 18 : Compléments

La salle de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones et objets électroniques doivent être éteints et rangés hors de portée sous peine de perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

## Article 19 : Divers

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur

L'arbitre Principal

M Laurent montella

L'organisateur

M Bernard Auque